

# SEANCE DU 02 MARS 2026

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en  
exercice : 11*

*Corum : 6*

*Présent(s) :*

*Absent(s) :*

*Pouvoir(s) :*

*Votant(s) :*

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt-cinq février deux mil vingt-six, se sont réunis à la Maison du village d'Hébécourt, sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire

### Etaient présents :

DESMOLINS Sylvie  
HANNE Gaëlle  
LANGLOIS Didier  
LETIERCE François  
POTTEZ Nadège  
DUPONT Xavier  
HERPIN Véronique

### Absents Excusés:

BEAURAIN Gérard (*Pouvoir à Didier Langlois*)  
FATTORE Christelle (*Pouvoir à Gaëlle Hanne*)

### Absents :

FENÉ Marie-Laure  
VIDAL Véronique

### Secrétaire de séance:

Xavier DUPONT

Auxiliaire au secrétaire de séance, chargé de la rédaction :  
Marie Karine CORRE

Sommaire de la séance du 02 mars 2026 :

Désignation du secrétaire de séance

- 1- Séance du 27 novembre 2025 - Enoncé des délibérations
- 2- FIPP - Demande de subvention vidéoprotection
- 3- SAEP - RPQS 2024
- 4- Pôle Secrétariat Mutualisé
  - Convention de mises à disposition des locaux
    - Protection des données des collectivités
  - Convention de services
    - Avenant 1
- 5 - Décisions Modificatives 2/2025 et 3/2025
- 6- Compte Financier Unique 2025
- 7- Affectation des résultats 2025
- 8- Point commissions
- 9- Questions diverses

Délibérations n° :

|         |                                                                 |
|---------|-----------------------------------------------------------------|
| 1/2026  | FIPP - Demande de subvention vidéoprotection                    |
| 2/2026  | SAEP - RPQS 2024                                                |
| 3a/2026 | Pôle secrétariat mutualisé : Convention de mises a dispositions |
| 3b/2026 | Pôle secrétariat mutualisé : Avenant 1 - Convention de services |
| 4a/2026 | Décision Modificative 2/2025                                    |
| 4b/2026 | Décision Modificative 3/2025                                    |

## 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 NOV. 2025

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

|          |                                                                  |
|----------|------------------------------------------------------------------|
| 27/2025  | Demande d'octroi de la protection fonctionnelle<br>Xavier DUPONT |
| 28/2025  | CDCVN - Organisation accueil du jeune enfant                     |
| 29/2025  | CDCVN - Convention distribution journal communautaire            |
| 30/2025  | SIEGE27 - Lande Soret TR2 - LED                                  |
| 31/2025  | SPA - Convention 2026-2028                                       |
| 32a/2025 | Proposition achat - Chemin du Clos Maillard                      |
| 32b/2025 | Proposition achat - Section ZE24                                 |
| 33/2025  | Règlement « Terrain de boules »                                  |
| 34/2025  | CDG27 - Assurance statutaire                                     |
| 35/2025  | Crédits d'investissements anticipés 2026                         |

## 2- FIPD - DEMANDE DE SUBVENTION VIDEOPROTECTION

Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.251-5 et les articles R.251-1 à R.253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection ;

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Considérant la volonté de la commune d'assurer une complète couverture pour permettre aux autorités de prévenir la délinquance ;

Vu pour ce faire de la nécessité de la pose d'une caméra supplémentaire et de la mise à jour du système ;

Considérant que l'extension du dispositif de vidéo protection existante est une mesure adaptée à titre préventive et répressive en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune ;

Vu le montant des travaux à 36 902.53€ ht ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière à hauteur maximale, auprès de l'état au titre du FIPD,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention desdites subventions,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 1/2026*

### 3- SAEP – RPQS 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, qu'il soit réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Le rapport 2024 d'Alimentation en Eau Potable a été présenté par l'assemblée délibérante du SAEP d'Hébécourt et a fait l'objet d'une délibération N° 10/2024 en date du 25 novembre 2025.

Ce rapport est public et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) par le SAEP d'Hébécourt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SAEP d'Hébécourt,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

*Délibération 2/2026*

#### 4- PÔLE SECRÉTARIAT MUTUALISÉ

##### a) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ⇒ PROTECTION DES DONNÉES DES COLLECTIVITÉS

Vu le rattachement des collectivités d'Amécourt, Hébécourt, Martagny, Sancourt, SAEP d'Hébécourt et SIVoS de Mainneville, au service de mise à disposition des secrétaires de mairie par la communauté de communes du Vexin Normand, selon convention du 29 avril 2015 et formant le «Pôle Secrétariat» des 6 collectivités, basé dans les locaux de la Mairie d'Hébécourt;

Considérant qu'il convient dans le cadre de la protection de données de chaque collectivité d'acter d'une mise à disposition des locaux, du matériel informatique et accès, réservés à l'usage des agents du service commun;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à dispositions, en tant que commune d'Accueil,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 3a/2026*

##### b) CONVENTION DE SERVICES ⇒ AVENANT N°1

Vu la convention de service mutualisé du 3 juin 2016, renouvelée au 18 octobre 2023;

Compte tenu de la nécessité de modification du point 2.2 - Affranchissement, qui se doit d'être au prorata;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 de convention de services mutualisés ;

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 3b/2026*

5- DECISIONS MOFICATIVES

a) N° 2-2025

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements opérés selon fongibilité des crédits, par décision 2025/06, à savoir :

CREDITS A OUVRIR

| Ch | Art  | Nature   | Montant    |
|----|------|----------|------------|
| 16 | 1641 | Emprunts | + 4 000.00 |
|    |      |          | + 4 000.00 |

CREDITS A REDUIRE

| Ch | Art  | Nature                      | Montant    |
|----|------|-----------------------------|------------|
| 21 | 6815 | Autre matériel informatique | - 4 000.00 |
|    |      |                             | - 4 000.00 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les virements de crédits ainsi opérés,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 4a/2026*

b) N° 3-2025

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements opérés selon fongibilité des crédits, par décision 2025/07, à savoir :

### CREDITS A OUVRIR

| Ch | Art   | Nature                       | Montant    |
|----|-------|------------------------------|------------|
| 66 | 66III | Intérêts réglés à l'échéance | + 1 100.00 |
|    |       |                              | + 1 100.00 |

### CREDITS A REDUIRE

| Ch | Art | Nature                                    | Montant    |
|----|-----|-------------------------------------------|------------|
| 67 | 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | - 1 100.00 |
|    |     |                                           | - 1 100.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les virements de crédits ainsi opérés,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 4b/2026*

### 6- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée. Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,

qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le résultat y est présenté, pour information. En effet, une panne nationale HELIOS a retardé les échanges de flux émissions / retours et ne permet pas son vote en l'absence de validation de la DGFIP.

Il devra donc faire l'objet d'une approbation ultérieure, au plus tard le 30 juin 2026.

## CFU - Synthèse 2025

### FONCTIONNEMENT

*Excédent 2024 + 101 957.79 euros (Pour mémoire)*

Recettes 2025 + 642 772.05 euros

Dépenses 2025 - 597 337.69 euros

*Excédent 2025 + 147 392.15 euros*

*Solde d'exécution 2025 = Excédent + 45 434.36 euros*

### INVESTISSEMENT

*Déficit 2024 - 63 466.56 euros (Pour mémoire)*

Recettes 2025 + 241 977.15 euros

Dépenses 2025 - 202 808.48 euros

*Déficit 2025 - 24 297.92 euros*

*Solde d'exécution 2025 = Excédent + 39 168.67 euros*

*EXCEDENT TOTAL 2025 + 123 094.23 euros*

*Détails par chapitre en Annexe #1*

## 7- AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Compte tenu que le CFU 2025 ne peut pas être voté en raison de l'absence de validation de la DGFIP, liée

à la panne nationale HELIOS qui a retardé les échanges de flux émissions / retours.

Considérant que les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du CFU correspondant ;

Considérant que cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours ;

Considérant que le vote du budget primitif 2026, n'est pas à l'ordre du jour, la reprise du résultat de l'exercice 2025 et son affectation sont présentées ci-après, pour information ;

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice + 45 434.36 €

Résultats antérieurs reportés + 101 957.79 €

Résultats à affecter + 147 392.15 €

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice + 39 168.67 €

Résultats antérieurs reportés - 63 466.56 €

Résultat cumulé (D001) - 24 297.92 €

Affectation (I068) + 24 297.92 €

Report en fonctionnement (R002) + 123 094.23 €

## 8- POINT COMMISSIONS

a- Urbanisme

*Rapporteur Xavier DUPONT*

DP

25 A0025 – DE KOKER – Clôture

-> en cours – AVIS DEFAVORABLE

25 A0027 – JOBIN – Carport  
-> OPPOSITION du 12/12/2025

25 A0028 – JOBIN – Carport  
-> NON-OPPOSITION du 06/01/2026

26 A0001 – PITA DIAS – Modification ext.  
-> OPPOSITION du 27/01/2026

26 A0002 – KOUFAIL – Portail.  
-> en cours – AVIS FAVORABLE

26 A0003 – KAUFFER – Ravalement  
-> NON-OPPOSITION du 10/02/2026

26 A0004 – PITA DIAS – Modification ext.  
-> en cours – AVIS FAVORABLE

26 A0005 – SCI FRINELCI – Ouverture  
-> en cours – AVIS FAVORABLE

PC Néant

CUb

25 A0027 – Géomètre CORRE – Division en 2 lots à  
bâtir -> OPÉRATION NON RÉALISABLE 09/12/2025

DIA Néant

b- Travaux

*Rapporteur Didier LANGLOIS*

✚ Travaux porte de l'église : réceptionnés fin février  
2026

✚ Demande de miroir : rue de la Côte Blanche

✚ Rue du Cornouiller : devis clôture pour  
élargissement trottoir reçus :

- Ent Torrès Fils 18 804.36€ ht
- Ent Langler Vincent 19 062.00€ ht

- ✚ Entretien des maisons du Clos Renard : nécessité du maintien des provisionnements comptables
- ✚ Mise hors d'eau de la salle polyvalente : Devis pour la mise en place d'une bâche en attendant la réfection définitive de la toiture > accepté
- ✚ Réfection complète de la toiture de la salle polyvalente : 3 entreprises de couverture ont transmis leurs offres, la mairie est en attente de devis pour la dépose / repose du faux plafond pour finaliser l'opération. Les consultations sont en cours

#### c- Fêtes et Cérémonies

*Rapporteur Sylvie DESMOLINS*

- ❖ Anciens panneaux de rue : Leur vente a rapporté 330€ euros au profit du patrimoine de la commune.

#### 12- QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Prévoir un entretien de la parcelle communale située à la Perelle > Suppression du roncier uniquement
- ✚ Prévoir un entretien du chemin de la source > Suppression des ronces envahissantes.
- ✚ Faire une demande d'entretien au propriétaire du terrain à côté du château d'eau > Les ronces débordent sur la route

La séance est levée à 20h08

François LETIERCE  
Maire

Xavier DUPONT  
Secrétaire de séance

## Annexe #1- Compte Financier Unique 2025

### Fonctionnement

#### *Dépenses*

| Chapitre | Libellé                                | BP 2025    | Réalisations |
|----------|----------------------------------------|------------|--------------|
| 011      | CHARGES A CARACTERE GENERAL            | 155 822.00 | 147 901.90   |
| 012      | CHARGES DE PERSONNEL                   | 44 880.00  | 44 784.11    |
| 014      | ATTENUATION DE PRODUITS                | 23 863.00  | 23 863.00    |
| 023      | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 101 264.18 | -            |
| 042      | OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS     | 39 913.59  | 159 739.75   |
| 65       | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE     | 169 149.79 | 167 868.15   |
| 66       | CHARGES FINANCIERES                    | 52 107.44  | 53 180.78    |
| 67       | CHARGES EXCEPTIONNELLES                | 5 000.00   | -            |
| 68       | DOTATIONS AUX PROVISIONS               | 8 000.00   | -            |
|          | TOTAUX                                 | 600 000.00 | 597 337.69   |

#### *Recettes*

| Chapitre | Libellé                                 | BP 2025    | Réalisations |
|----------|-----------------------------------------|------------|--------------|
| 002      | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE      | 101 957.79 | -            |
| 70       | PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES | 11 400.00  | 10 825.99    |
| 73       | IMPOTS ET TAXES                         | 26 000.00  | 34 971.00    |
| 731      | FISCALITE DIRECTE                       | 180 606.00 | 181 091.00   |
| 74       | DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS      | 139 479.23 | 143 818.63   |
| 75       | AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE    | 140 098.44 | 150 064.39   |
| 76       | PRODUITS FINANCIERS                     | -          | 1.04         |
| 77       | PRODUITS EXCEPTIONNELS                  | -          | 122 000.00   |
| 78       | REPRISE SUR PROVISIONS                  | 458.54     | -            |
|          | TOTAUX                                  | 600 000.00 | 642 772.05   |

### Investissement

#### *Dépenses*

| Chapitre | Libellé                          | BP 2025    | Réalisations |
|----------|----------------------------------|------------|--------------|
| 001      | DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 63 466.56  | -            |
| 16       | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES    | 175 366.60 | 178 476.80   |
| 204      | SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES  | 6 667.00   | -            |
| 21       | IMMOBILISATIONS CORPORELLES      | 114 499.84 | 24 334.68    |
|          | TOTAUX                           | 360 000.00 | 202 808.48   |

#### *Recettes*

| Chapitre | Libellé                             | BP 2025    | Réalisations |
|----------|-------------------------------------|------------|--------------|
| 021      | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION. | 101 264.18 | -            |
| 040      | OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS  | 39 913.59  | 159 739.75   |
| 10       | DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES   | 74 682.23  | 80 487.67    |
| 13       | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS       | 22 140.00  | -            |
| 16       | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES       | -          | 1 749.73     |
| 21       | TERRAINS BATIS                      | 122 000.00 | -            |
|          | TOTAUX                              | 360 000.00 | 241 977.15   |